

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
19 novembre 2015
n° 40 / 7665^e
pages 2313 à 2368

CHRONIQUES / Protection juridique

Ordonnance n° 2015-1288 du 15 octobre 2015

Présentation critique de la réforme de l'administration légale

> *Annick Bateur et Thibault Douville*

2330

L'habilitation familiale :
une tutelle adoucie, en la forme et au fond

> *Gilles Raoul-Cormeil*

2335

ÉDITORIAL

2313 La théologie du viol et la liturgie du droit, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 2316 Cautionnement disproportionné (appréciation) : exclusion des engagements postérieurs
- 2319 Bail d'habitation (cautionnement) : liste des pièces justificatives
- 2321 Communications électroniques internationales : adoption du texte
- 2322 Saisine électronique de l'administration : publication des décrets d'application
- 2326 Arbitrage (affaire *Vasarely*) : annulation pour fraude contraire à l'ordre public

POINT DE VUE

2328 Le droit d'artiste-interprète, un droit de plus en plus voisin du droit d'auteur, *Patrick Tafforeau*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2340 **Panorama** : Droit des relations professionnelles, *Pascal Lokiec et Jérôme Porta*
- 2350 **Notes** : La résiliation du prêt confrontée à la liberté religieuse : vers un « forçage » du contrat tiré des droits fondamentaux ?, *note sous Civ. 1^{re}, 30 sept. 2015, Anne Etienney-de Sainte Marie*
- 2356 Précisions sur la loi applicable au cautionnement, *note sous Civ. 1^{re}, 16 sept. 2015, Laurent Abadie et Jérôme Lasserre Capdeville*
- 2361 La disparition de la cause d'un engagement unilatéral de volonté, *note sous Civ. 1^{re}, 10 sept. 2015, Denis Mazeaud*
- 2365 Le juge judiciaire et le contrôle de proportionnalité (art. 8 Conv. EDH), *note sous Civ. 1^{re}, 10 juin 2015, Hugues Fulchiron*

ENTRETIEN

2368 Fabienne Corneloup - Le projet d'action de groupe devant le juge administratif

DALLOZ

Version numérique incluse*

321540

9 782993 215401

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Novembre 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 000 098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

2313

La théologie du viol
et la liturgie du droit

ACTUALITÉS

2316

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement disproportionné
(appréciation): exclusion des engagements
postérieurs, *Com. 3 nov. 2015*

Cession de créance (acceptation anticipée):
portée et modalité de confirmation,
Com. 3 nov. 2015

Entreprise en difficulté

Clause de réserve de propriété: revente
sous réserve de propriété des marchandises,
Com. 3 nov. 2015

2317

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Éboulement d'une falaise sur un immeuble:
responsabilité des vendeurs,
Civ. 3^e, 5 nov. 2015

Famille-Personne-Succession

Donation entre époux (révocation):
poursuite de l'action par les héritiers,
Civ. 1^{er}, 4 nov. 2015

2318

DROIT IMMOBILIER

Bail

SAFER (droit de préemption): déclaration
du notaire sur la rétractation du vendeur,
Civ. 3^e, 5 nov. 2015

Bail rural (habitation): modalités du
financement des dépenses de
reconstruction, *Civ. 3^e, 5 nov. 2015*

Bail d'habitation (loi de 1948): portée d'une
clause conventionnelle d'indexation,
Civ. 3^e, 5 nov. 2015

Bail d'habitation (cautionnement):
liste des pièces justificatives

Construction-Urbanisme

Investissement immobilier (défiscalisation):
responsabilité de l'intermédiaire spécialisé,
Civ. 3^e, 29 oct. 2015

2320

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Sursis avec mise à l'épreuve: applicabilité
immédiate de la loi du 15 août 2014,
Crim. 4 nov. 2015

Presse et communication

Diffamation: validité de la peine
complémentaire de publication judiciaire,
Crim. 3 nov. 2015

2322

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Saisine électronique de l'administration:
publication des décrets d'application

2322

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Travail à temps partiel: calcul du
dépassement de l'horaire, *Soc. 4 nov. 2015*

Reçu pour solde de tout compte: mentions
exigées et effet libératoire, *Soc. 4 nov. 2015*

Contrat à durée déterminée (rupture):
appréciation de la force majeure,
Soc. 4 nov. 2015

Inaptitude (reclassement): compatibilité
avec les conclusions du médecin du travail,
Soc. 4 nov. 2015

Convention de forfait des cadres: nécessité
d'un écrit, *Soc. 4 nov. 2015*

Externalisation d'activité: mise en œuvre
d'un processus de reclassement préalable,
Soc. 22 oct. 2015

Sécurité sociale

Caisses d'allocations familiales: étendue de
l'obligation générale d'information,
Civ. 2^e, 5 nov. 2015

Accident du travail (décision de prise en
charge): contestation du caractère
professionnel, *Civ. 2^e, 5 nov. 2015*

Salariés se déplaçant dans l'Union européenne:
détermination du régime de sécurité sociale
applicable, *Cass., ass. plén., 6 nov. 2015*

Sous-traitant étranger: preuve de la
régularité de la situation sociale,
Cass., ass. plén., 6 nov. 2015

2325

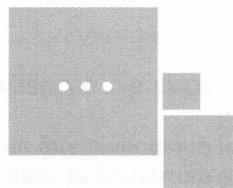
PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (Bruxelles I): action
dérivant d'un contrat de déménagement,
Civ. 1^{er}, 4 nov. 2015

Arbitrage (affaire Vasarely): annulation pour
fraude contraire à l'ordre public,
Civ. 1^{er}, 4 nov. 2015

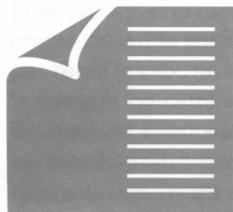
Projet de loi sur la justice du 21^e siècle:
adoption par le Sénat



POINT DE VUE

2328

Le droit d'artiste-interprète, un droit de plus en plus voisin du droit d'auteur par Patrick Tafforeau



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2330

Présentation critique de la réforme de l'administration légale par Annick Batteur et Thibault Douville

2335

L'habilitation familiale: une tutelle adoucie, en la forme et au fond par Gilles Raoul-Cormeille

PANORAMA

2340

Droit des relations professionnelles octobre 2014 - octobre 2015 par Pascal Lokiec et Jérôme Porta

NOTES

2350

La résiliation du prêt confrontée à la liberté religieuse: vers un « forçage » du contrat tiré des droits fondamentaux?, note sous Civ. 1^{re}, 30 sept. 2015 par Anne Etienney-de Sainte Marie

2356

Précisions sur la loi applicable au cautionnement, note sous Civ. 1^{re}, 16 sept. 2015 par Laurent Abadie et Jérôme Lasserre Capdeville

2361

La disparition de la cause d'un engagement unilatéral de volonté, note sous Civ. 1^{re}, 10 sept. 2015 par Denis Mazeaud

2365

Le juge judiciaire et le contrôle de proportionnalité (art. 8 Conv. EDH), note sous Civ. 1^{re}, 10 juin 2015 par Hugues Fulchiron

1

2

3

ENTRETIEN

2368

Fabienne Corneloup - Le projet d'action de groupe devant le juge administratif

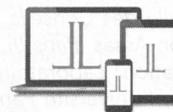
À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr